

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
du 09 SEPTEMBRE 2019 à 20 heures 30 en MAIRIE**

**PRESENTS** : J. DUBOUT - E. MARTIN - S. FILOCHE - C. CAMPO - F. PERRET – (Adjoints) - E. HEDRICH - A. LECLERE - C. LATHOUD - G. SCHWINTE - B. BOULAGNON - R. MERLEAU - R. PERRET -

**ABSENTS EXCUSES** : P. HEIDELBERGER - JM. TIEFFENBACH (procuration à J. DUBOUT) - N. BLOUQUY (procuration à E. HEDRICH) - JM. JOANNES (procuration à E. MARTIN) – D. ROTH - D. DEVIS COURT (procuration à B. BOULAGNON)

**ABSENTS** : P. CURCIO

**1 - Nomination du secrétaire de séance**

E. MARTIN est nommée secrétaire de séance

**2 - Approbation du procès-verbal du 24 juin 2019**

Adopté à l'unanimité.

**3 – Installation de la borne pour recharge des véhicules électriques**

Le maire rappelle au conseil ce point reporté deux fois en attendant que PGAgglo ait obtenu toutes les autorisations et avis de la perception quant à l'encaissement des recettes liées à cette installation.

Les travaux d'installation de la borne pour deux véhicules a débuté.

Les modalités étant enfin définies, il convient de procéder aux 2 délibérations suivantes :

***a- Délibération pour création d'une nouvelle activité assujettie à TVA sous le régime de la franchise en base : service de recharge pour véhicules électriques. Vote Oui à l'unanimité***

« Le maire rappelle que dans le cadre de la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), l'État a sollicité PGAgglo pour déployer une vingtaine de bornes de recharge pour véhicules électriques dans le Pays de Gex. Suite à une enquête auprès des communes, près de 20 bornes seront déployées sur le territoire, dont 3 sur sites communautaires.

La communauté d'agglo du pays de Gex est bénéficiaire des subventions de la convention TEPCV et du Contrat Ambition Région (CAR). Elle coordonne la mise en œuvre des bornes au niveau du territoire.

Lors de la conférence des maires du 7 septembre 2017, il a été décidé que la compétence « installation de recharge pour véhicules électriques » reste communale. Ainsi, le contrat de maintenance, monétique et supervision sera signé entre chaque commune et le prestataire fournisseur des bornes : la société SPIE CityNetworks. Chaque commune sera propriétaire des bornes installées dans sa commune. Les recettes qui résulteront du service de recharge seront reversées à la commune propriétaire de la borne.

Les collectivités territoriales bénéficient d'une franchise qui les dispense du paiement de la TVA lorsque leur chiffre d'affaires HT n'excède pas 82 800 € pour les prestations applicables aux ventes de marchandises.

L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques est un nouveau service proposé à la population du Pays de Gex, c'est une activité assujettie à TVA. Les recettes qui résultent de ce service seront minimales et n'excéderont pas 500 € par an par borne. La commune choisit donc le régime de la franchise en base de TVA. »

***b- Délibération pour convention de mandat d'encaissement des recettes liées à l'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques. Vote Oui à l'unanimité***

« Le maire rappelle que dans le cadre de la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), l'État a sollicité PGAgglo pour déployer une vingtaine de bornes de recharge pour véhicules électriques dans le Pays de Gex.

La communauté d'agglo du pays de Gex est bénéficiaire des subventions de la convention TEPCV et du Contrat Ambition Région (CAR). Elle coordonne la mise en œuvre des bornes au niveau du territoire.

La société SPIE CityNetworks est titulaire de l'accord-cadre relatif à la fourniture, la maintenance, la monétique et la supervision des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Lors de la conférence des maires du 7 septembre 2017, il a été décidé que la compétence « installation de recharge pour véhicules électriques » reste communale. Ainsi, le contrat de maintenance, monétique et supervision sera signé entre chaque commune et le prestataire fournisseur des bornes : la société SPIE CityNetworks.

Dans le cadre de l'exécution de la prestation monétique de l'accord-cadre, il convient de signer une convention avec la société SPIE CityNetworks afin de la mandater pour procéder à l'encaissement des recettes des usagers utilisant les installations de Recharge de Véhicule Electrique déployées par la commune.

Le modèle de convention en annexe a obtenu l'avis conforme du comptable public le 22/08/2019 comme le prévoit l'article D.1611-32-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **4 – SIEA : Energie – mission de collecte et de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)**

Le maire explique au conseil que dans le cadre d'opérations potentiellement génératrices de Certificats d'Economie d'Energie (CEE), la collecte et valorisation des CEE peuvent être assurées par le SIEA. Dans ce cadre, une convention doit être signée.

Il est proposé au conseil de délibérer pour :

- Accepter les dispositions par lesquelles la commune confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des CEE issus d'opérations génératrices et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production conformément à l'article VIII de la convention.
- Autoriser le maire à signer la convention s'y rapportant et transmettre les documents à la mission de collecte et de valorisation (devis, facture,...)
- S'engager à tenir informé le SIEA de l'état d'avancement des opérations de travaux.

Le SIEA propose donc de se substituer à la commune pour encaisser les taxes d'économie d'énergie auprès des entreprises polluantes et nous reverser les sommes.

***Délibération oui par 14 voix pour et 1 abstention (G.SCHWINTÉ).***

#### **5 – Proposition d'adhésion à FONPEL : la retraite supplémentaire des élus locaux**

Le maire explique au conseil qu'il cesse son activité salariée. Il fait part de la possibilité d'adhérer à FONPEL (la retraite supplémentaire des élus locaux), dispositif permettant de pallier la baisse des ressources.

Ce régime permet de cotiser à un taux de 4 %, 6 % ou 8 % de l'indemnité brute de fonction avec un abondement à 100 % de la collectivité. L'adhésion, facultative et individuelle, est un droit pour chaque élu et ne nécessite aucune délibération. Toutefois, le maire tient à ce que le conseil municipal se positionne par rapport à cette demande et lui demande un accord de principe.

Il précise que ce dispositif vient en complément de l'IRANTEC, régime de retraite obligatoire des élus.

Il est également possible de racheter tout ou partie des années de mandat avec abondement de la collectivité.

Les coûts entraînés par l'adhésion à ce dispositif seraient supportés à 50 % par l' élu et 50 % par la collectivité.

Le maire présente le calcul du coût engendré, dont le détail est joint au présent procès-verbal.

B.BOULAGNON demande sur quel budget le montant serait prélevé. Le maire répond que le projet sera présenté en prochaine commission finances prévu le mardi 17 septembre prochain, pour déterminer les imputations budgétaires liées au dispositif.

#### **6 - Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014**

Néant

#### **7 - Informations communautaires**

#### **8 - Commissions communales**

##### ***A) Commission Environnement (J.DUBOUT)***

- Les containers semi-enterrés sur le site de Bois Chatton seront mis en service mercredi 11 septembre. Les poubelles vides seront ensuite récupérées. La facturation se fera à chaque ouverture (à l'aide du même badge que celui de la déchetterie) du container pour y déposer un sac. Il est précisé qu'en principe les citoyens ne pourront pas aller déposer leurs sacs poubelles dans n'importe quel container mais il conviendra de vérifier cette information.
- Concernant les autres quartiers, à ce jour, il n'y a pas encore de date prévue pour l'installation des containers. Un accord doit encore être trouvé entre Semcoda et la commune, sur les terrains d'implantation du matériel. J.DUBOUT posera la question à la prochaine commission intercommunal GVD.

- L'éclairage public sera éteint sur l'ensemble de la commune conjointement avec Sauverny et certaines communes du Grand Genève, le jeudi 26 septembre, dans le cadre de « la Nuit est Belle ». L'information détaillée sera insérée dans le bulletin municipal « la feuille d'automne ».
- La journée « Nettoyons la nature » se déroulera le samedi 28 septembre.

*B) Ccas (E.MARTIN)*

- L'organisation et le nombre de participants sont enfin bouclés pour le voyage du 21 au 25 septembre. (22 personnes dont 3 de Prévessin, 1 de Grilly, 3 de Sauverny)
- La sortie jeunes aux Rousses s'est bien déroulée malgré le peu de participants (9 présents au lieu des 12 inscrits).

*C) Commission Scolaire (A.LECLERE et C.CAMPO)*

- La rentrée s'est déroulée « sur les chapeaux de roues », notamment pour les agents d'animation dont l'équipe n'était pas au complet. Heureusement le recrutement tout récent d'une nouvelle directrice (Mme Virginie COMBRE) et d'une animatrice (Mme Séverine GERBER) redonne du souffle à l'équipe déjà en place.
- Les activités TAP se remplissent petit à petit. La collaboration avec la MJC de Gex va permettre une plus grande diversité de propositions, TAP et hors TAP et nous l'espérons, de limiter les listes d'attente au périscolaire du soir, où nous comptons sur certains jours, 15 enfants en attente. Certaines activités sont déjà complètes comme le hip-hop et le Taekwondo. Pour pouvoir loger toutes ces activités, il a fallu un énorme travail d'organisation du planning des salles communales.
- L'équipe d'entretien s'est vue également complétée de 2 nouveaux agents (Mesdames Santa LANZINI et Patricia REGAZZONI). Elles formeront l'équipe de l'après-midi, afin d'assurer sur la journée complète, un entretien régulier de nos bâtiments communaux.
- Les atsems ont chacune changé de classe ainsi que l'avait demandé l'inspection d'académie et l'équipe enseignant a été renouvelée sauf Mme la Directrice.
- Le pot de la rentrée scolaire aura lieu le lundi 23 septembre à 18h30 à l'école élémentaire.
- Le CMJ : le color run sera renouvelé cette année. Il est prévu d'emmener les jeunes participer à la soirée jeux de société organisée par les Dark Fantastics à l'Echappée Belle de Grilly. En revanche, la sortie Kart avec les anciens du CMJ est reportée à une date ultérieure, pas encore fixée.
- De nombreux travaux ont été réalisés dans les écoles, les enseignants de l'élémentaire remercient la mairie pour les classes refaites et pour l'installation des tableaux numériques, opérationnels à la rentrée dans toutes classes. Par ailleurs, l'alarme dans l'école élémentaire a été installée.
- Le SIFAGE a contacté la commune pour organiser une sensibilisation autour du tri des déchets. Cette idée séduisante a été soumise au directeur de l'école élémentaire qui se dit très favorable à une telle activité. Contact sera repris avec SIFAGE pour sa mise en forme.

*D) Bibliothèque municipale (E.HEDRICH)*

- 2 nouveaux membres bénévoles viennent compléter l'équipe en place. E.HEDRICH, ravie de ces engagements, a débuté leur formation sur le logiciel informatique et sur le fonctionnement du lieu. Avant son départ pour quelques mois sur Paris, E.HEDRICH aura passé momentanément la main, rassurée. Marion ETIGNARD assurera quant à elle, une permanence un samedi matin par mois durant l'absence d'Emeline.
- E.HEDRICH, informe qu'en raison de son séjour sur Paris, elle ne pourra plus assister à la commission intercommunale « culture et Tourisme ». J.DUBOUT répond qu'il la remplacera.

## **9 – Informations diverses**

- Terrain multisports :
  - Le solde de la subvention pour le terrain multisports a été versé, d'un montant de 14000 €
  - Dossier « nuisances sonores » : plusieurs possibilités sont envisagées pour réduire la sonorité pour 3 maisons impactées :
    - masquer le mur côté nord et installation de placards de rangements,
    - poser des bâches fermées.
    - Construction d'un mur en limite, de 4 m de haut sur lequel des prises d'escalade pourraient être installées. Un devis va être demandé et les riverains concernés seront sollicités pour prendre en charge financièrement la moitié de l'édifice.

- L'enquête publique concernant le projet de PLUIH aura lieu du 14/9 au 30/10. Une permanence du commissaire enquêteur sera prévue. Il sera toujours possible de visualiser ce PLUIH dans une autre commune que celle dans laquelle on réside. Les remarques pourront également être formulées par internet.
- Refus du Département pour versement d'une subvention pour l'aménagement sécuritaire Route de Collex Bossy. Le dossier pourra être représenté l'année prochaine
- L'entreprise Salendre a été relancée pour le feu de signalisation de Bois Chatton qui ne fonctionne toujours pas pour le bus. La date d'intervention du prestataire n'a pas encore fixée.
- Arrêts bus 814-818 et horaires. Le 814 débutera sa tournée en décembre, Versonnex fera partie de ses passages, soit 6 par jour, 4 le samedi et rien le dimanche (dans les deux sens). Les horaires seront affichés sur les abris bus du TER. Les prix des trajets ne sont, à ce jour, toujours pas connus.
- E.MARTIN fait part de remarques émanant d'administrés :
  - Il a été signalé que la commune aurait jeté en déchetterie, des classeurs et livres scolaires, ainsi que du mobilier. Le maire répond qu'il n'est pas au courant concernant les classeurs, que les livres doivent être des manuels scolaires qui ne sont plus dans les programmes et que le mobilier concerne des anciens bureaux abîmés, dessoudés et en mauvais état, qu'il a fallu changer. Il précise que les bureaux remplacés mais pouvant encore servir sont entreposés dans une benne aux services techniques en attendant une éventuelle demande de récupération.
  - L'impossibilité de pouvoir louer la salle de la Forge pour des petites réceptions le vendredi ou le samedi soir, pénalise les habitants. Le maire en est tout à fait conscient et répond dit qu'il faut réfléchir sur la possibilité d'insonoriser un peu le lieu afin de permettre la reprise de ces locations.
- Le maraicher (GAEC du Champ Libre) va résilier le bail le liant à la commune et doit enlever les mobil homes entreposés d'une part sur le terrain proche du stade et d'autre part aux abords de l'ancien atelier communal. Ainsi, le porteur du projet d'aquaponie va pouvoir s'installer sur l'un des terrains communaux libérés. Le maire explique que l'aquaponie consiste en la culture de poissons et de plantes ensemble dans un écosystème construit en circuit fermé, en utilisant des cycles bactériens naturels pour transformer les déchets des poissons en nutriments pour les plantes. Il s'agit d'une installation agricole non bruyante, entraînant une consommation peu excessive d'eau car celle-ci est constamment recyclée. Le dossier explicatif est joint au présent PV.
- Le maire fait part au conseil d'un projet potentiel sur le terrain communal proche du CTS ; l'installation d'une antenne de l'association « les Jardins de Voltaire ». Une rencontre est prévue prochainement avec l'un des responsables pour les modalités de mise en œuvre.
- A.LECLERE demande où en est le projet d'installation de l'usine d'embouteillage de l'eau de Divonne. J.DUBOUT répond qu'il a assisté à la réunion publique au cours de laquelle le maire de Divonne a annoncé que le projet était abandonné. Les interrogations et les polémiques portent à présent sur le coût engendré par cet arrêt, l'investissement de la CCPG et les frais juridiques en découlant. De nombreuses incompréhensions et questionnements restent à ce jour encore, sans réponse de la part de la société qui était chargée du projet.

La séance est levée à 21 h 45

Fait à Versonnex, le 16 septembre 2019

Le maire,

Jacques DUBOUT

**Prochain conseil : Lundi 7 octobre 2019**